

(1)

(N° 133.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1866.

Crédit spécial de 150,000 francs pour achat du mobilier, du matériel et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand et Bruxelles à Louvain ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE KERCHOVE.

MESSIEURS,

Le projet de loi déposé, dans la séance du 12 avril dernier, par M. le Ministre des Travaux Publics, a pour objet d'ouvrir un crédit spécial de 150,000 francs, pour achat du mobilier, du matériel et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain vers Lille, Braine-le-Comte à Gand et Bruxelles à Louvain. Ce crédit n'a pu être compris dans les évaluations budgétaires, parce qu'il s'agit ici de dépenses de première installation qui ne peuvent être comprises dans les allocations destinées exclusivement à pourvoir aux frais d'exploitation proprement dits.

Les nouvelles lignes à ouvrir ont une étendue de 155 kilomètres et comprennent dix-sept stations ; savoir :

Ligne de Hal à Ath et de Tournai vers Lille. Enghien, Ghislenghien, Bas-Silly, Saintes et Blandain.

Ligne de Braine-le-Comte à Gand. Rebecq, Gammerage, Lierde-Sainte-Marie, Sottegem, Baelegem, Scheldewindeke, Moortzele, Landscauter.

Ligne de Bruxelles à Louvain. Dieghem, Saventhem, Cortenbergh et Velthem-Beysem.

(1) Projet de loi, n° 117.

(2) La section centrale, présidée, par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. DE KERCHOVE, T'SERSTEVENS, MASCART, VAN OVERLOOP, THIENPONT et DE MACAR.

Le budget des Travaux Publics pour le présent exercice comprend les crédits nécessaires à l'exploitation de ces lignes.

Le projet de loi a été adopté sans aucune observation par toutes les sections, et la section centrale vous en propose l'adoption, à l'unanimité de ses membres présents.

Le Rapporteur,
C^{te} DE KERCHOVE.

Le Président,
E. VANDENPEEREBOOM.
